



pHARe : le programme de lutte contre le harcèlement à l'école

publié le 25/11/2022 - mis à jour le 29/11/2022

Descriptif :

Lutte contre le harcèlement : une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.



pHARe : c'est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges, généralisé à tous les établissements et les écoles à la rentrée 2021.

Rappel de la charte d'engagement des écoles et des collèges pHARe

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages